
Rapport d'activité 2016
ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté



ÉDITO

Des groupements hospitaliers de territoire, une réponse accompagnée pour tous les plus fragiles, des parcours pour mieux coordonner les soins et l'accompagnement des patients... En 2016, l'Agence Régionale de Santé s'est mobilisée pour faire progresser le système de santé à l'échelle nouvelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

L'équipe recomposée au sein de l'Agence unique issue de la fusion des deux régions met ses savoir-faire et ses compétences au service des 2,8 millions d'habitants, à qui nous devons une médecine accessible, des plateaux techniques modernes, des services efficaces... En trois mots : la qualité, la sécurité et l'égalité d'accès qu'exige l'immense privilège de s'occuper de soin à des personnes.

Je remercie les agents de l'ARS pour leur travail quotidien dans la diversité de leurs métiers. Ils exercent ces missions avec l'appui et le relais de nos partenaires : professionnels de santé, établissements, associations, collectivités locales, usagers... sans oublier l'Assurance maladie, les autres services de l'Etat et tous les acteurs qui concourent à l'organisation de la santé dans une dynamique de coopération qui ne fléchit pas.

En 2016, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté s'est fondée sur un projet d'agence, document de transition entre les Projets Régionaux de Santé (PRS) de première génération et le nouveau PRS, qui entrera en vigueur en 2018.

L'ARS est prête à concrétiser en Bourgogne-Franche-Comté les 4 axes de la future Stratégie Nationale de Santé présentée par la Ministre des Solidarités et de la Santé : la prévention et la promotion de la santé, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, la nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins, pour transformer notre système de santé en s'appuyant sur les professionnels et en réaffirmant la place des usagers.

Comptez sur mon engagement et celui de tous les agents de l'ARS pour mettre en pratique ces orientations.

Pierre PRIBILE
Directeur général

L'ARS EN CHIFFRES

50 791
professionnels de santé dont :

8 310
médecins généralistes et spécialistes

28 969
infirmiers

1 405
chirurgiens-dentistes

2 820 620
habitants
en Bourgogne-Franche-Comté

987
sages-femmes

16
signatures de contrats locaux de santé (CLS)
en 2016

12
groupements hospitaliers de territoires (GHT)

149,8
millions d'euros :
montant du Fonds d'Intervention Régional (FIR) 2016

171
sites de laboratoires
de biologie médicale

91
maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)

135
établissements de santé publics et privés

33 000
personnes âgées accompagnées en EHPAD,
plus de 6 000 en SSIAD*

4
lauréats du prix qualité

L'ARS EN CHIFFRES

411
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

475
réponses à des sollicitations des médias sur des questions de santé

80
sites de baignade contrôlés

35
projets financés pour promouvoir la culture dans les établissements sanitaires et médico-sociaux

1 857
captages d'eau potable protégés soit **61 de plus** qu'en 2015

Plus de 11 700
places pour l'accueil des adultes dont environ 5 700 en ESAT* et 900 accompagnés en milieu ordinaire (SAMSAH*, SSIAD*)

1 006
officines de pharmacie

13 200
personnes vaccinées contre le méningocoque au cours d'une campagne exceptionnelle mobilisant une dizaine d'acteurs publics sur le campus de Dijon

plus de 8 100
places pour l'accueil des enfants en situation de handicap (dont près de 3 000 avec un accompagnement en milieu ordinaire/ SESSAD*)

4
débats publics sur la santé des séniors

Une
seule motivation : Faire progresser la santé en Bourgogne-Franche-Comté

Près de 75 000
personnes âgées de plus de 75 ans concernées par le dispositif PAERPA/ Parcours santé des aînés dans la Nièvre et le Doubs

prés de 500
agents à l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

*SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile.
SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile.
ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail.
SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

PROJET D'AGENCE : Le cap stratégique



Au 1er janvier 2016, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté s'est mise en ordre de marche à l'échelle de la grande région.

Les équipes ont été associées à l'élaboration d'un projet d'agence qui fixe les orientations et principes d'action de l'agence à l'horizon 2018.

Ce document fondateur de l'organisation après la réforme territoriale souligne les évolutions nécessaires au système de soin pour lui permettre de relever les défis du vieillissement et des maladies chroniques, dans un contexte où la démographie des professionnels de santé fait partie des fortes préoccupations régionales.

Les travaux de diagnostic conduits en 2015 ont permis l'émergence de projets prioritaires (l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Régional Santé Environnement 3, le renforcement des soins de proximité, les coopérations hospitalières...).Des problématiques ont également été distinguées en raison des enjeux de santé publique qu'elles constituent ou de la grande transversalité qu'elles impliquent. Elles sont identifiées dans 13 parcours de santé dont les résultats sont d'ores et déjà tangibles.



Cette vision stratégique énoncée dans le projet d'agence constitue l'un des points d'appui de la construction du Projet Régional de Santé (2018-2027).

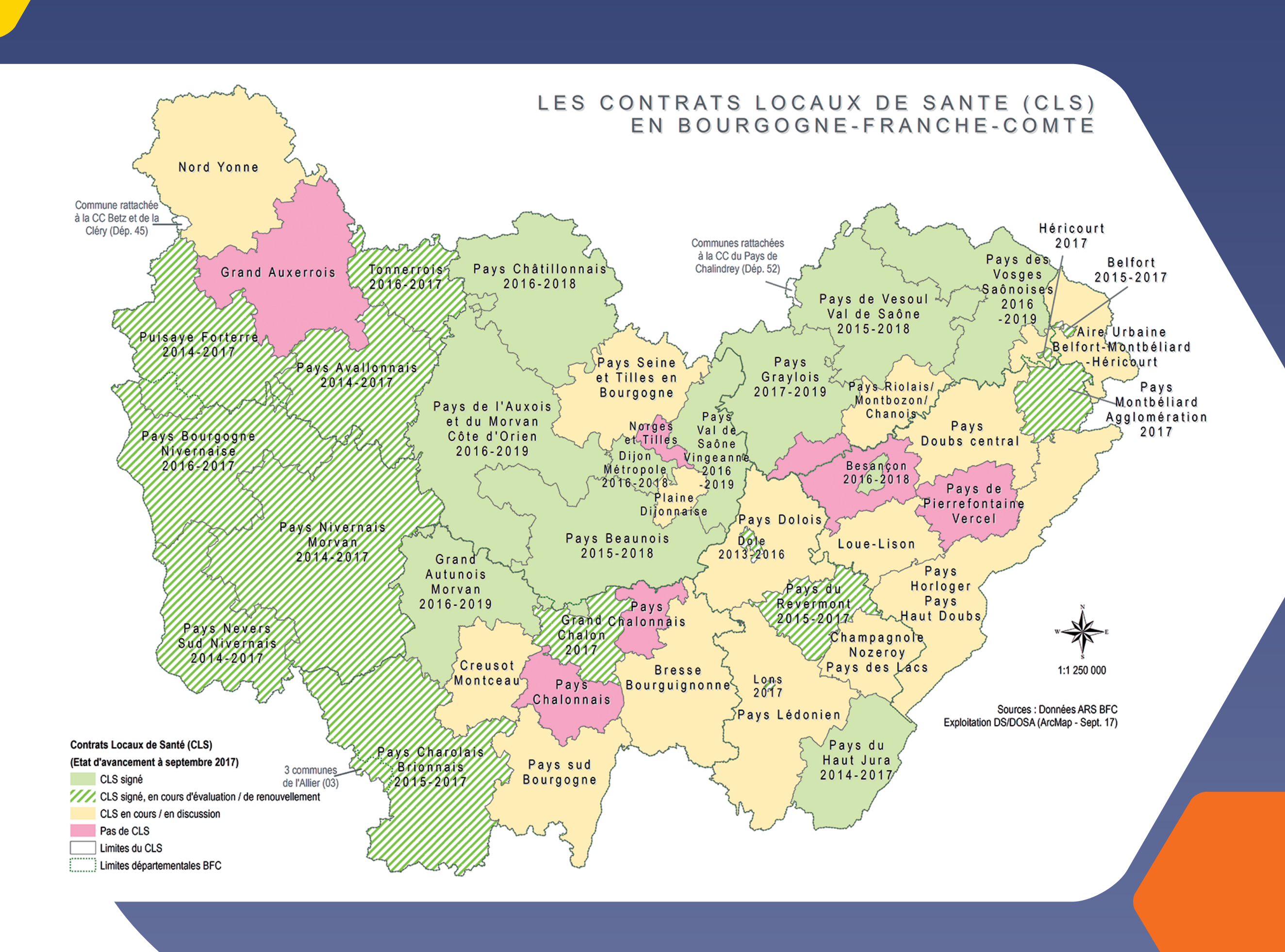
CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ : Au plus près des territoires, au plus près des usagers

Réduire les inégalités territoriales, améliorer les parcours des patients, favoriser la prévention, limiter les risques sanitaires liés à l'environnement : autant d'axes forts des contrats locaux de santé (CLS) qui engagent l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, les collectivités et les partenaires directement impliqués dans une politique de santé adaptée aux spécificités de chaque territoire.

De Besançon au Tonnerrois, du Pays de Vesoul aux Vosges Saônoises, 16 CLS (nouveaux ou renouvelés) ont été signés en 2016, ce qui porte à 24 le nombre de ces contrats d'ores et déjà mis en œuvre à l'échelle de la région découpée en 38 territoires issus des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale. Les CLS s'articulent avec les contrats de ville et les contrats de ruralité, dont ils constituent alors le volet santé pour une cohérence entre campagnes et milieux urbains.

Qu'il s'agisse de promouvoir la qualité de l'eau, de lutter contre la baisse de la démographie médicale, de rendre les jeunes acteurs de leur santé ou les séniors de leur autonomie : en Bourgogne-Franche-Comté, l'État encourage les engagements réciproques au service de la santé de tous.

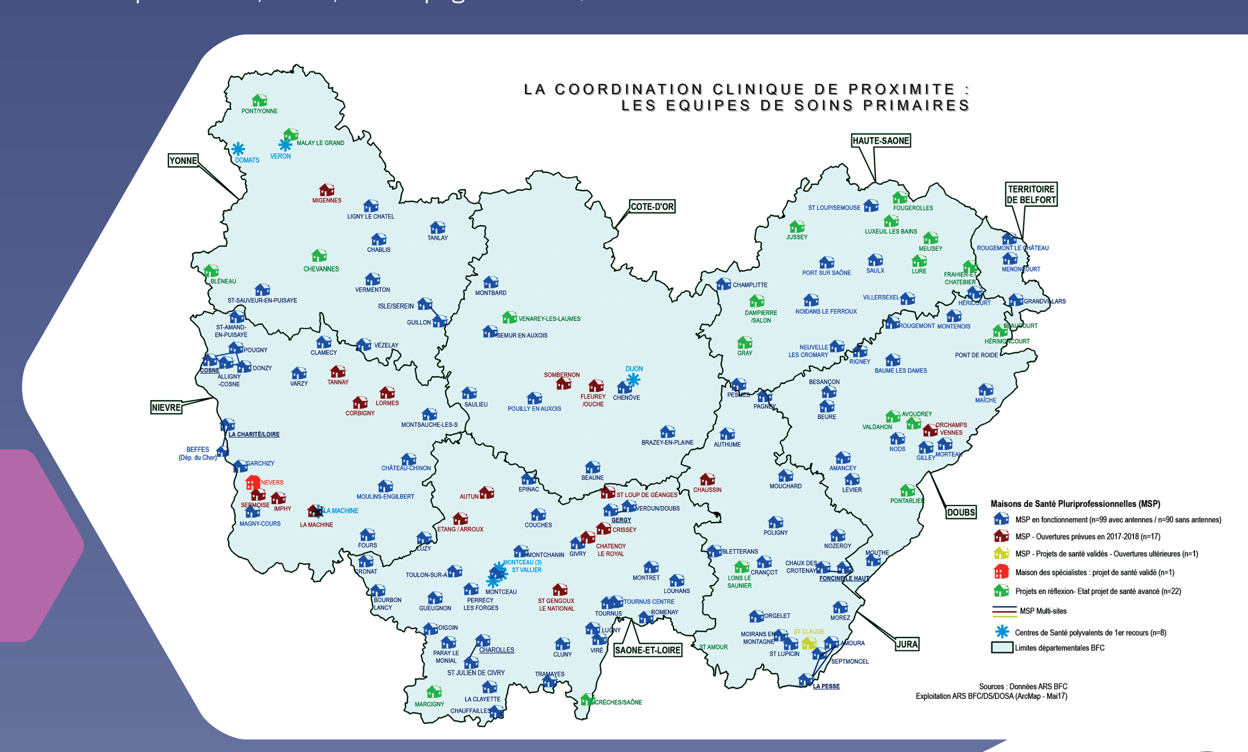
CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ : Au plus près des territoires, au plus près des usagers



MAISONS DE SANTÉ :
Prévention, soins, innovation

En 2016, la Bourgogne-Franche-Comté, qui a une longueur d'avance dans le déploiement des maisons de santé pluri professionnelles (MSP) comme moyen d'améliorer les soins de proximité, a maintenu cette dynamique de l'exercice coordonné.

La région compte désormais près d'une centaine de MSP qui non seulement répondent aux aspirations des jeunes professionnels de santé (moins d'isolement, échanges de bonnes pratiques, approche collégiale des cas complexes, mutualisation des coûts…) mais constituent aussi des points d'ancrage pour des soins de premier recours novateurs (télémédecine) et tournés vers les patients (accès à plusieurs professionnels sur un même site fédérant prévention, soins, accompagnement…).



SECTEUR DE CHÂTEAU-CHINON : Une aide médicale d'urgence sur-mesure

Sur le secteur de Château-Chinon, l'aide médicale d'urgence pour les zones situées à plus de 30 minutes d'un service d'urgence ou d'un SMUR est assurée 7 jours sur 7 et 24h/24 grâce à un partenariat qui fédère l'Etat (Préfecture, ARS) et les acteurs du terrain : service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Nièvre, centres hospitaliers de l'agglomération de Nevers (CHAN), de Château-Chinon, d'Autun, association des médecins libéraux pour l'urgence vitale de la Nièvre, médecins de la maison de santé pluri-professionnelle et médecins généralistes , association de transports sanitaires urgents.

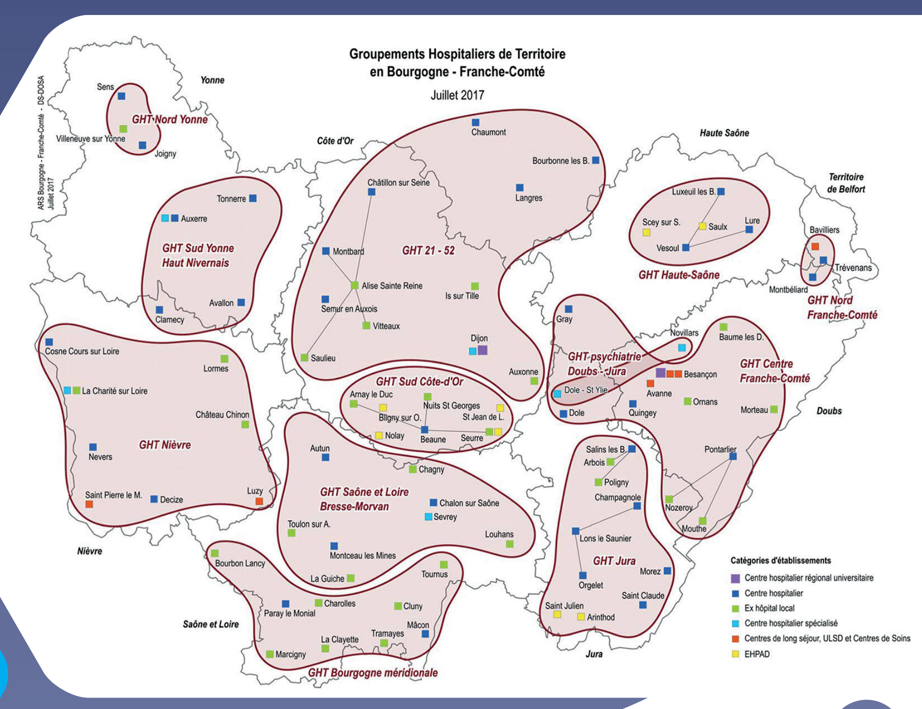
En octobre 2016, l'ARS et ses partenaires ont signé une convention visant à renforcer l'accès aux soins urgents par la mise en place d'une antenne de réponse médicale urgente (ARMU), grâce à un véhicule léger de secours médical installé en journée (24/24 à terme) au centre de secours à Château-Chinon à proximité des médecins de la maison de santé et du centre hospitalier.



Déclenchée par le SAMU- centre 15, l'ARMU permet de réduire les délais de prise en charge des patients en assurant leur mise en sécurité et les premiers gestes de secours par un médecin et une infirmière sapeur-pompier dans l'attente du SMUR. Les médecins participant à l'ARMU sont formés à l'urgence et disposent d'un équipement spécifique adapté.

GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE : La coopération au service du patient

Le 1er juillet 2016, le directeur général de l'ARS a arrêté le périmètre de 11 groupements hospitaliers de territoire (GHT) à l'échelle de la grande région. Innovation phare de la loi de modernisation de notre système de santé, ces GHT constituent un espace de coopération où chaque établissement public trouve sa place : centres hospitaliers de proximité, CHU, centres hospitaliers spécialisés en santé mentale (des établissements médico-sociaux publics peuvent être parties ou associés). Objectif : mettre en œuvre une stratégie de groupe pour organiser une prise en charge graduée du patient, garantissant à la fois une offre de proximité et une offre de référence et de recours. Les GHT reposent sur des projets médicaux partagés. Deux dérogations provisoires avaient été accordées à des établissements : à l'issue d'une mission diligentée par l'ARS, un accord a été donné en décembre 2016 aux Hospices civils de Beaune, pour créer le GHT Sud Côte-d'Or à la condition d'un projet médical commun avec le GHT 21-52. En juillet 2017, l'ARS a annoncé le rattachement du CHS de l'Yonne au GHT Sud Yonne/ Haut-Nivernais. Il reste par ailleurs associé au GHT Nord Yonne.



GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE : La coopération au service du patient

Les 12 GHT de Bourgogne-Franche-Comté

- GHT 21-52 : CHU de Dijon, centres hospitaliers La Chartreuse, de Semur-en-Auxois, de Haute Côte-d'Or, Auxonne, Is-sur-Tille, Chaumont, Bourbonne-les-Bains et Langres.
- GHT Sud Côte-d'Or : Hospices civils de Beaune, EHPAD de Bligny-sur-Ouche, de Nolay, de Labergement-les-Seurre, de Saint-Jean-de-Losne.
- GHT Centre Franche-Comté : CHRU de Besançon, centre hospitalier intercommunal de Haute-Comté, centres hospitaliers de Dole, Ornans , Morteau, Baume-les-Dames, établissement de santé de Quingey, centre de soins et de réadaptation de Tilleroyes, USLD/Unité de soins de longue durée de Bellevaux, Avanne-Aveney, CH de Gray.

  GHT Nord Franche-Comté : Hôpital Nord Franche-Comté CH de Bavilliers.
- GHT de Haute-Saône compte le groupe hospitalier de la Haute-Saône et les EHPAD de Saulx et Scey-sur-Saône.
- GHT Jura Sud : CH du Sud Jura, CH de Saint-Claude, Morez, Salins-les-Bains, Poligny et Arbois.
- GHT de la Nièvre : CH de l'agglomération de Nevers, Decize, Cosne-sur-Loire, Henri-Dunant et Pierre-Lôo à la Charité-sur-Loire, Château-Chinon, Lormes, centres de longs séjours de Luzy et Saint-Pierre-le-Moutiers.
- GHT Nord Yonne : CH de Sens, Joigny et Villeneuve-sur-Yonne.
- GHT Sud Yonne Haut-Nivernais : CH d'Auxerre, Tonnerre, Avallon et Clamecy, CHS de l'Yonne.
- GHT Saône-et-Loire Bresse Morvan : CH d'Autun, Chalon-sur-Saône, Louhans, Montceau-les-Mines, Toulon-sur-Arroux, La Guiche, Chagny et Sevrey.
- GHT Bourgogne méridionale : CH de Bourbon-Lancy, Tournus, Mâcon, Paray-le-Monial, Marcigny, la Clayette, Charolles, Cluny et Tramayes.
- GHT psychiatrique Doubs-Jura : CHS de Saint-Ylie et Novillars.

ARS ET ASSURANCE MALADIE
Main dans la main pour l'efficience du système de soins

Le plan pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins 2016-2020 a été arrêté en septembre 2016.

Ce plan se décline en trois axes : la pertinence des actes, les prestations d'hospitalisation sans hébergement et les prescriptions de prestations d'hospitalisation avec hébergement.

L'ARS et l'Assurance maladie Bourgogne-Franche-Comté ont par ailleurs signé une convention de partenariat pour la mise en œuvre du plan pluriannuel régional de gestion du risque et d'efficience du système de soins.

La convention définit les modalités de travail en commun et d'échanges sur de nombreux programmes et actions assortis d'indicateurs.

Il s'agit en particulier de la maîtrise de la masse salariale des établissements publics de santé, des programmes PHARE (performance hospitalière pour des achats responsables) ou SIMPHONIE (simplification et modernisation du parcours administratif hospitalier du patient et de numérisation des informations partagées). Ces programmes sont pilotés par l'ARS.

De son côté, l'Assurance maladie conduit des actions sur les prescriptions des indemnités journalières, les transports prescrits en ville ou les autres prescriptions (biologie, imagerie…).

Conjointement, ARS et Assurance maladie surveillent les produits de santé prescrits en établissements, les transports (en établissement) et le virage ambulatoire favorisant le retour à domicile en médecine, chirurgie, psychiatrie, soins de suite et de réadaptation…

Une commission régionale de coordination assure la gouvernance de ces missions.

MÉNINGITE :
Une campagne de vaccination exceptionnelle

Sur décision de la Direction Générale de la Santé (DGS) et de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, une campagne de vaccination exceptionnelle a été mise en œuvre à l'Université de Bourgogne en janvier 2016, après trois cas d'infections invasives à méningocoque (W) survenus en deux mois chez des étudiants, deux d'entre eux étant décédés.

À l'issue de cinq semaines mobilisant de nombreux partenaires, en particulier pour la gestion d'un centre de vaccination éphémère installé dans un vaste espace du campus dijonnais, près de 13 200 personnes ont bénéficié de cette vaccination. Plus de 40 % des étudiants de l'Université de Bourgogne et 35 % du personnel ont été vaccinés.

Les étudiants appartenant au premier cercle des victimes ont bénéficié d'une couverture vaccinale de près de 60 %.

Par ailleurs, plus de 1 600 vaccins ont été vendus en janvier 2017 dans les officines de Bourgogne-Franche-Comté contre une moyenne de 30 par mois en 2016. L'ARS et ses renforts de la réserve sanitaire ont traité 1 000 appels au numéro vert d'information mis spécialement en place.

Aucun épisode épidémique d'infection invasive à méningocoque de sérogroupe W n'avait été décrit en France dans un contexte similaire.

Aucun nouveau cas d'infection invasive à méningocoque W n'a été signalé depuis sur le campus.

SANTÉ-ENVIRONNEMENT :
Des progrès, des perspectives

2016, année de transition pour le champ santé-environnement en Bourgogne-Franche-Comté.

Les Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE) des deux régions fusionnées sont arrivés à échéance fin 2015 et le PRSE de la troisième génération est désormais passé en phase de mise en œuvre pour cinq ans. A l'actif de la grande région, des avancées significatives comme la formation aux bonnes pratiques de la désinfection de l'eau des exploitants de petites unités de distribution, la progression de la protection des captages ou encore une sensibilisation accrue des professionnels comme du grand public à la pollution de l'air intérieur.

Les équipes dédiées à la santé-environnement au sein de l'ARS, qui se déploient sur les huit sites de l'agence, se sont encore mobilisées sur la prévention des risques liés au bruit (actions auprès des jeunes pour leur faire prendre conscience des dangers de la musique amplifiée), sur l'amélioration des conditions d'élimination des déchets d'activité de soins ou sur l'information la plus adaptée au public. Un public qui peut en particulier consulter le site ESET Bourgogne-Franche Comté, https://www.sante-environnement-bfc.fr/ outil de partage et de promotion de la santé environnementale.



MOI(S) SANS TABAC ET STOPOKLOP !

En Bourgogne-Franche-Comté, plus de 7 000 fumeurs ont relevé le défi du Moi(s) sans tabac, l'opération nationale lancée le 1er novembre 2016 par le ministère de la Santé.

Le succès rencontré par cette campagne inédite d'aide à l'arrêt du tabac, importée de Grande-Bretagne, est le fruit de l'engagement des professionnels de santé et des 126 partenaires qui se sont mobilisés autour de l'ARS et de Tab'Agir.

Stands d'informations, conférences, rencontres avec des professionnels de santé… les initiatives ont permis de sensibiliser, informer et soutenir les fumeurs désireux d'arrêter.

Florilège en Bourgogne-Franche-Comté : une semaine d'information et des consultations de tabacologie par la CPAM de Côte-d'Or, une action de sensibilisation dans les maisons de santé pluri professionnelles de Saône-et-Loire par Tab'agir ou encore un défi sportif interlycées organisé entre les lycées de Morez et de Saint-Claude dans le Jura…

Mois sans tabac

En novembre, on arrête ensemble.

L'Agence Régionale de Santé avait pris le parti de relayer cette action de santé publique auprès de ses collaborateurs. Plus de 60 d'entre eux ont relevé un challenge par équipes pour dire « Stopoklop » et accompagner 12 agents dans leur démarche personnelle d'arrêt du tabac !



DES ESPACES PARTAGÉS, UN SITE RÉNOVÉ

En 2016, l'ARS Bourgogne-Franche Comté s'est dotée d'un tout nouveau site internet : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/

L'agence a aussi inauguré des espaces de travail partagés sur ses sites de Besançon et de Dijon.

Des lieux ouverts aux partenaires, connectés et créatifs, à l'image d'une ARS innovante et dynamique, attentive aux conditions de travail de ses équipes et aux conditions d'accueil de ses publics.



PARTENARIAT RENFORCÉ ENTRE L'ARS ET LES DEUX ACADÉMIES

En 2016, les académies de Besançon et Dijon et l'ARS Bourgogne-Franche-Comté ont renforcé leur partenariat pour améliorer la promotion de la santé des élèves et leur suivi médical, mais aussi pour développer l'accès des élèves en situation de handicap à des parcours de formation adaptés. Le cadre de leur action conjointe est fixé dans une convention signée officiellement le 7 novembre par les deux recteurs et le directeur général de l'ARS.

Au programme notamment : amplifier le travail pour développer des parcours de formation adaptés aux besoins et réduire les inégalités pouvant encore exister, tant en fonction des types de handicaps, que des territoires, des professionnels formés ou de l'offre en services et en établissements.

Les partenaires souhaitent également permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances, les compétences et la culture lui permettant de devenir acteur de sa propre santé (actions sur les conduites addictives et notamment le tabac, éducation à la vie affective et sexuelle, éducation nutritionnelle…



UN PLAN RÉGIONAL SPORT SANTÉ BIEN ÊTRE

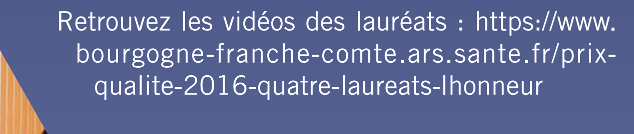
Le premier plan Sport Santé Bien-être Bourgogne-Franche-Comté a été signé le 1er juillet 2016 entre l'ARS et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Trois axes à l'horizon 2020 : développer le sport-santé auprès des malades chroniques et personnes porteuses de facteurs de risque ; promouvoir et coordonner le sport-santé auprès des professionnels en donnant sa place à chaque profession ; structurer le dispositif sport-santé sur toute la grande région.

Pour assurer la coordination des acteurs très nombreux sur ce champ d'action, le réseau sport santé mis en place en Franche-Comté doit s'étendre à tout le territoire en s'appuyant sur les acteurs du dispositif Activ'Santé initié et développé en Bourgogne. Les partenaires sont invités à adhérer à la charte de ce réseau, dont l'objet est de sensibiliser le grand public à la promotion de la santé par la pratique régulière d'activité physique et sportive, soutenir les professionnels dans l'accompagnement des patients et coordonner les pratiques professionnelles autour du sport santé. En appui de l'équipe projet ARS-DRDJSCS, un comité stratégique sport santé bien-être a été constitué pour valider les orientations du plan et évaluer la mise en œuvre des actions.



QUATRE LAURÉATS DE LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a remis son Prix Qualité annuel le 24 novembre 2016. L'occasion de récompenser quatre établissements et structures médico-sociales de la région pour leurs initiatives au service de la sécurité de la prise en charge des patients : l'ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) Les Cottereaux, à Cosne-sur-Loire, pour le projet L'arbre de la Bientraitance ; l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté, à Vesoul (Haute-Saône) pour le projet Les Quali'Actives ; le centre hospitalier de Mâcon pour le projet Chimiothérapies orales - lien ville/hôpital et l'Hôpital Nord Franche-Comté (Belfort) pour le projet Accompagnement debout des patients au bloc opératoire. Ces lauréats sélectionnés parmi une quarantaine de candidatures ont reçu chacun la somme de 5 000 euros. Des vidéos valorisant leurs actions ont été présentées à l'occasion de cet événement, qui s'est tenu au siège de l'ARS, à Dijon, en présence de Rémy Bataillon, conseiller auprès du directeur de la Haute Autorité de Santé (HAS).



Retrouvez les vidéos des lauréats : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/prix-qualite-2016-quatre-laureats-lhonneur

eTICSS :
Le numérique au service des parcours

En 2016, eTICSS (Territoire Innovant Coordonné Santé Social) a poursuivi son déploiement sur le territoire du nord de la Saône-et-Loire où ce projet ambitieux et innovant sélectionné dans le cadre du programme national Territoire de Soin Numérique va profiter à 350 000 habitants.

Objectifs : améliorer les parcours de santé par les outils numériques et co-construire des services avec les acteurs professionnels et les usagers.

Le programme repose sur deux piliers : une plateforme territoriale d'appui (PTA Nord 71), avec un centre d'appel unique pour le territoire, et un outil de coordination, avec un dossier informatisé unique pour la mise en place et le suivi du plan personnalisé de soins (PPS).

Avec une file active qui atteint maintenant plus de 1 500 patients, le programme eTICSS emporte l'adhésion des principaux acteurs et partenaires concernés (professionnels de santé libéraux-URPS, établissements hospitaliers, conseil départemental, CARSAT, CPAM*, professionnels des soins à domicile...).

Les associations de patients et d'usagers du système de soins sont, elles aussi, pleinement impliquées : leurs représentants participent notamment au groupe de travail éthique qui élabore les documents d'information grand public.

**URPS / unions régionales des professionnels de santé :*
CARSAT : caisse d'assurance retraite et de santé au travail ;
CPAM : caisse primaire d'assurance maladie.



SOINS PALLIATIFS :
l'ARS soutient un congrès national à Dijon

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a soutenu le congrès annuel de la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP) qui s'est tenu à Dijon du 16 au 18 juin 2016. Durant trois jours, près de 2 400 personnes (professionnels, bénévoles, usagers…) ont participé à ce temps fort où se sont relayés près de 150 intervenants au cours de six séances plénières et non moins de 40 ateliers sur le thème « De l'impossible vers les possibles : créer, innover, permettre ».

Un comité régional d'animation des soins palliatifs a été installé dès mars 2016 à l'échelle de la grande région. Constituée majoritairement de professionnels des soins palliatifs, cette instance a un rôle de concertation, de proposition et d'expertise auprès de l'agence.

Mission : élaborer un projet régional en lien avec le plan national de développement des soins palliatifs 2015-2018 qui se fonde sur quatre axes : informer le patient et lui permettre d'être au centre des décisions qui le concernent ; former les professionnels, soutenir la recherche et diffuser les connaissances sur les soins palliatifs ; développer les prises en charge de proximité ; favoriser les soins palliatifs à domicile, y compris pour les résidents en établissements sociaux et médico-sociaux ; garantir l'accès aux soins palliatifs pour tous.

LE PARCOURS SANTÉ DES AÎNÉS ÉTENDU À LA NIÈVRE ET AU DOUBS



En juin 2016 le programme PAERPA (personnes âgées en risque de perte d'autonomie) a été étendu à 16 territoires de métropole. Cette décision profite à la Bourgogne-Franche-Comté, où le dispositif déjà expérimenté en Bourgogne Nivernaise et sur le canton de Saint-Amand-en-Puisaye concerne désormais l'ensemble du département de la Nièvre, ainsi que le Doubs. Le programme PAERPA s'adresse aux personnes de 75 ans et plus, dont l'autonomie est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical ou social. Il vise à faire en sorte que ces personnes reçoivent « les bons soins, par les bons professionnels, dans les bonnes structures, au bon moment et au meilleur coût ».

Le programme s'appuie sur un plan de soins et d'aides, le plan personnalité de santé (PPS) placé sous la responsabilité du médecin traitant, et qui synthétise les attentes et besoins de la personne.

Il propose une offre de service aux professionnels en matière de coordination des parcours de santé complexes, et un système informatique favorisant le partage d'informations entre tous les acteurs intervenant auprès de la personne âgée.

UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS

« Une réponse accompagnée pour tous », c'est le nom du dispositif destiné à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement d'un enfant ou d'un adulte handicapé, afin d'éviter toute rupture dans son parcours. Objectif : Zéro personne sans solution ou en attente d'une prise en charge.

Actions : faire en sorte que tous les acteurs (ARS, maisons départementales des personnes handicapées, Education nationale, conseils départementaux, gestionnaires d'établissements ou de services du secteur social, médico-social et sanitaire) s'organisent et se coordonnent pour construire avec les personnes et/ou leurs familles des réponses à leurs besoins, quelle que soit la complexité ou la gravité de leur situation.

En région, quatre départements se sont engagés dans la démarche en 2016. Les quatre autres les rejoignent en 2017. La région BFC est la première région en France à fédérer ses 8 départements sur cette démarche.

L'agence fait également de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap l'une de ses priorités en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle de la région.

70 institutions, associations de la région ont signé la charte Romain JACOB, portée par l'association nationale Handidactique dont les missions sont tournées vers la citoyenneté des personnes handicapées.

Sur la région, c'est également le déploiement d'un plan d'actions régional autour des axes suivants :

- Optimiser l'accès aux soins de 1er recours
- Améliorer l'accueil et la prise en charge dans les services d'urgences
- Améliorer la coordination des acteurs et la formation des professionnels de santé

Des hôpitaux, des maisons de santé et des professionnels de santé libéraux se mobilisent sur cette problématique.


© Jonni Armani

RECOMMANDATIONS, PRESCRIPTIONS : L'ARS en vigie

En lien avec les préfets et les conseils départementaux, l'ARS a la charge d'établir le programme annuel d'inspection qui vise notamment à repérer et prévenir les risques de maltraitance dans les établissements et services accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Ces inspections, qui portent sur la gouvernance, les fonctions support, la prise en charge et les relations avec l'extérieur, sont ciblées en fonction de différents indicateurs de risque intégrant des critères de fragilité des populations accueillies, de qualification des personnels, des éléments budgétaires, ou le nombre de réclamations éventuelles…

Réalisées par des professionnels de l'ARS pluridisciplinaires dont un médecin ou infirmier de santé publique, conjointement avec les services des conseils départementaux, ces missions ont conduit l'ARS à formuler plus de 200 prescriptions et de 100 recommandations en 2016.



DOTATIONS, FONDS D'INTERVENTION : L'ARS en appui

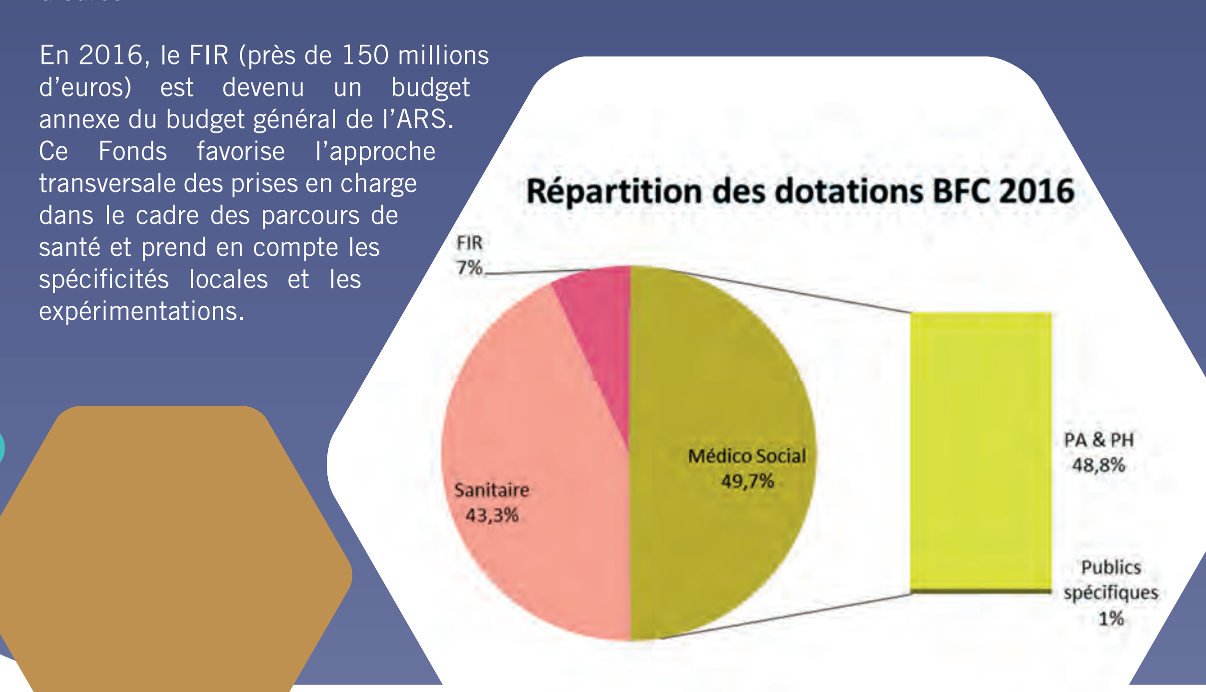
L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a à sa main plus de 2 milliards d'euros pour mettre en œuvre la politique de santé au travers des champs sanitaire, médico-social, de la prévention et de la santé environnementale.

Entre 2015 et 2016, cette enveloppe globale a été relativement stable.

La part des dotations médico-sociales représente la moitié des crédits, le sanitaire 43% et le Fonds d'Intervention Régional (FIR) 7%.

Les dotations médico-sociales ont totalisé plus d'un milliard d'euros en 2016. Dans le champ sanitaire, les crédits alloués en Bourgogne-Franche-Comté se montaient à 913 millions d'euros.

En 2016, le FIR (près de 150 millions d'euros) est devenu un budget annexe du budget général de l'ARS. Ce Fonds favorise l'approche transversale des prises en charge dans le cadre des parcours de santé et prend en compte les spécificités locales et les expérimentations.



UN NOUVEAU VISAGE POUR LA CRSA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



« Parlement régional de la santé », la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) fait partie des instances de la démocratie en santé qui contribuent à la définition et à l'évaluation de la politique régionale de santé mise en œuvre par l'ARS.

En application de la réforme territoriale, les CRSA de Bourgogne d'une part et de Franche-Comté d'autre part, ont laissé la place à une Conférence correspondant au nouveau périmètre géographique de la région et installée officiellement le 24 juin 2016.

Bruno Herry, président de la Mutualité Française Franche-Comté, a été élu président de la nouvelle instance qui s'organise autour d'une assemblée plénière d'une centaine de membres, d'une commission permanente (20 membres) et de quatre commissions spécialisées :

- Prévention (30 membres), présidente: Dr Isabelle Millot.
- Organisation des soins (40 membres), président : Yves Bard.
- Médico-sociale (30 membres), président : Fabrice Toletti.
- Droits des usagers (12 membres), président: Christian Demouge.

BILAN DES PRS :
Des feuilles de route passées au crible

Alors que le Projet Régional de Santé (PRS) de la grande région est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre en 2018, 2016 a été l'occasion de porter un regard global et rétrospectif sur les projets de première génération adoptés en 2012 en Bourgogne et en Franche-Comté.

Sept portes d'entrée communes ont été retenues comme grille de lecture : l'accès aux soins de premier recours, l'organisation territoriale du recours aux soins, le parcours de vie des personnes en situation de handicap, le parcours de santé des personnes âgées, la déclinaison territoriale de la politique de santé à travers les contrats locaux de santé, le développement de l'e-santé et le parcours en santé mentale.

L'étude confiée à un consultant extérieur neutre a également observé en quoi la mise en œuvre de chaque PRS a influé sur l'organisation du système de santé régional.

Quatre objectifs étaient visés par les feuilles de route des deux ex-régions : le décloisonnement avec un bilan largement positif à la clé, des avancées dans chaque secteur et en particulier entre sanitaire et médico-social ; la place des usagers (bilan en demi-teinte cette fois en raison d'une information encore trop dispersée et d'une expertise citoyenne peu mobilisée) ; l'efficience (virage ambulatoire très largement amorcé) et l'équité d'accès aux soins. Sur ce dernier thème, l'évaluation pointe des avancées majeures avec des réponses à des situations de pénuries, des filières de prise en charge homogènes (cancérologie) et une prise de conscience des élus et des professionnels de la nécessité d'anticiper les évolutions liées à la démographie médicale.

En savoir plus :
https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/evaluation-des-projets-regionaux-de-sante-de-bourgogne-et-de-franche-comte

VERS LA SANTÉ DE DEMAIN

En 2016, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a posé la première pierre de l'édifice PRS (Projet Régional de Santé) avec le cadre d'orientation stratégique.

Ce document socle de l'action régionale en santé pour les dix années qui s'ouvrent rappelle les cinq défis à relever : faire face au vieillissement de la population, à la progression des maladies chroniques, à la démographie déficitaire des professionnels de santé, aux enjeux de la santé mentale et de l'environnement.

En miroir, cinq orientations jalonnent la stratégie régionale d'ores et déjà soumise aux instances de démocratie sanitaire : faire le choix de la prévention ; favoriser l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées dans le respect des choix de vie de chacun ; organiser une offre de proximité coordonnée et centrée autour de l'usager ; faire progresser la performance et la qualité du système de santé en particulier par le soutien à l'innovation ; renforcer la démocratie en santé en développant la participation citoyenne.

Rapport d'activité 2016

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

la santé pour territoire